

PARTICULIERS

Vos tarifs au quotidien

Principales conditions tarifaires 2020

En vigueur au 1^{er} janvier 2020

Tarifs TTC lorsque la TVA est applicable

Mise à jour au 02 mars 2020

Les mises à jour sont identifiées par le symbole suivant : ❖



Extrait standard des tarifs*

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) (Crédit Agricole en Ligne «CAEL ACTION»)	GRATUIT Hors coût du fournisseur d'accès Internet
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS Service Alerte (forfait de 12 SMS/mois)	2,80 €/MOIS permettant de recevoir 12 alertes par mois. soit, pour information 33,60 €/AN
Tenue de compte	1,10 €/MOIS soit, pour information 13,20 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) Mastercard	43,50 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) Mastercard	43,50 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) Maestro	32,50 €/AN
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,00 €/RETRAIT À PARTIR DU 4ÈME RETRAIT/MOIS GRATUIT POUR LES CARTES : GOLD MASTERCARD ET VISA 1ER
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement SECURICOMPTE Plus	24,00 €/AN
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) <ul style="list-style-type: none">• En agence• Par Internet	4,20 €/VIREMENT GRATUIT
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
Commission d'intervention <ul style="list-style-type: none">• Par opération• Plafond mensuel• Plafond journalier	8,00 € 80,00 € 24,00 €

* Les établissements de crédit ont la possibilité de présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires un extrait standard de tarifs.

Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences et sur l'internet www.ca-sudmed.fr (hors coût du fournisseur d'accès à Internet).

SOMMAIRE

Extrait standard des tarifs **P.3**

 **Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte** **P.6**

Ouverture, Transformation, Clôture

Relevés de compte

Tenue de compte

Services en agence

Frais de recherche de documents

Le change

 **Banque à distance** **P.8**

Internet

Téléphone avec Filvert Service vocal

Services d'alertes par SMS

 **Vos moyens et opérations de paiement** **P.9**

Cartes

Virements

Prélèvements / TIP SEPA

Chèques

 **Offres groupées de services** **P.14**

Le Compte à Composer

Offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière :

Le Compte à Composer Module Budget Protégé

Offre Globe Trotter ❖

Offre eko

 **Irrégularités et Incidents** **P.21**

Commission d'intervention

Opérations particulières

Incidents de paiement

	Découverts et Crédits	P.23
	Découvert Crédits à la consommation Crédits immobiliers	
	Épargne et Placements financiers	P.25
	Épargne bancaire Placements financiers	
	Offres pour les jeunes	P.28
	Opérations à l'étranger	P.30
	Chèque Autres opérations	
	Assurances et Prévoyance	P.31
	Assurance pour vous et vos proches Assurance pour vos biens Assurance pour vous protéger au quotidien Assurance Emprunteur Assurance de la Banque au Quotidien	
	Succession	P.34
	Autres services	P.34
	Banque Privée Protection des particuliers Magazines	
	Résoudre un litige	P.38



Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte

Ouverture, Transformation, Clôture

Ouverture de compte ▲●	GRATUIT
Clôture de compte ▲●	GRATUIT
Désolidarisation du compte joint	40,90 €
Transfert de compte dans une autre agence Crédit Agricole	GRATUIT
Changement d'adresse	GRATUIT
Service d'aide à la mobilité bancaire	GRATUIT
Services bancaires de base (fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier) mentionnés par le symbole ▲	GRATUIT



Bon à savoir !

▲ Services bancaires de base : Ces services comprennent : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, des moyens de consultation à distance du solde du compte, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, la réalisation des opérations de caisse.

Relevés de compte

	PAPIER	E.RELEVÉ ¹
● Relevé mensuel ▲●	GRATUIT	GRATUIT
Relevé décadaire (3 par mois)	3,00 €/MOIS	GRATUIT
Relevé journalier (forfait mensuel)	15,00 €/MOIS	GRATUIT
Frais d'envoi de relevé papier :		
- 1 relevé/compte et 1 enveloppe/personne	1,90 €/MOIS	
- 1 relevé/compte et 1 enveloppe/compte	3,85 €/MOIS	
Réédition d'un relevé de compte	16,00 €/RELEVÉ	GRATUIT
Relevé annuel des frais	GRATUIT	GRATUIT
● Relevé global des avoirs (épargne/crédit) par trimestre	36,00 €/AN 9,00 €/TRIM	
Relevé IFI (par année de relevé réclamée)	59,10 €/AN	
Relevé de frais sur instruments financiers	GRATUIT	GRATUIT

¹ Les e.relevés sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel du service de banque à distance par Internet «Crédit Agricole en Ligne», à la rubrique e-Documents.

● Services inclus dans le CAC.

● Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D.312-5 du Code monétaire et financier.

Tenue de compte

Tenue de compte ▲●	1,10 €/MOIS 13,20 €/AN
Frais de gestion de compte inactif ¹ ▲●	30,00 €/AN MAXIMUM
Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire ▲●	GRATUIT
Opérations courantes comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA	GRATUIT

Services en agence

Versement d'espèces ▲●	GRATUIT
Remise de chèque(s) ▲●	GRATUIT
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque ▲●	
Dans l'agence teneur de compte (ou autre agence si service indisponible)	GRATUIT
Dans une autre agence	GRATUIT
Retrait d'espèces de dépannage ² (<i>carte minute</i>)	
Dans l'agence teneur de compte (ou autre agence si service indisponible)	5,30 €
Dans une autre agence de la Caisse régionale du Crédit agricole Sud Méditerranée	5,30 €
Frais de location de coffre-fort à partir de	116,00 €/AN

Frais de recherche de documents³

Moins d'1 an	16,00 €
Plus d'1 an	de 30,00 € à 100,00 €

Le Change

	Chèques de voyage		Billets de banque
	En Euros	Autres devises	Autres devises
Achat	1,50 %	6,70 €	6,70 €
Vente			6,70 €

¹ Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.

² Délivrance dans une agence de la Caisse régionale du Crédit agricole Sud Méditerranée ou dans une agence d'une autre Caisse régionale du Crédit agricole, d'une carte de retrait d'espèces en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de Caisse régionale du Crédit agricole.

³ Document hors relevé de compte et Imprimé Fiscal Unique.



Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

Internet

- Service de banque à distance par Internet
Crédit Agricole En Ligne « VISION »
Service de banque à distance par Internet comprenant la consultation des comptes, la réalisation de virements internes et la souscription de produits et services par signature électronique **GRATUIT**
 - Service de banque à distance par Internet ▲●
Crédit Agricole En Ligne « ACTION » **GRATUIT**
Services inclus dans VISION + virements externes SEPA
 - Service de banque à distance par Internet - service de bourse en ligne Crédit Agricole En Ligne « ACTION BOURSE » **GRATUIT**
Invest Store Initial **GRATUIT**
Invest Store Intégral **GRATUIT**
 - À partir de 24 ordres par an **96,00 €**
 - Moins de 24 ordres par anLes frais d'utilisation applicables aux ordres de bourse en France figurent en page 26, rubrique placements financiers
 - Service d'agrégation de comptes¹
Informations sur les comptes bancaires détenus dans d'autres banques **GRATUIT**
- Ces services de banque à distance par Internet sont accessibles depuis :
- Le site internet www.ca-sudmed.fr
 - Nos applications mobiles **TÉLÉCHARGEMENT ET ACCÈS GRATUIT**
 - Ma Banque
 - Ma Carte dédiée à la carte bancaire et aux paiements sécurisés avec le service Paylib qui comprend :
 - Paiement Paylib en Ligne²
 - Paiement Paylib en magasin avec son mobile³
 - Paylib entre amis⁴

Téléphone avec Filvert Service vocal

Plateforme téléphonique - service gratuit

coût d'un appel

¹ Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque.

² Service permettant de réaliser des paiements sur des sites e-commerçants (liste disponible sur www.paylib.fr) et affichant le logo «PAYLIB».

³ Service permettant d'effectuer des paiements chez les commerçants acceptant la carte sans contact et affichant le logo «PAYLIB». La détention d'un smartphone Android éligible est requise.

⁴ Service permettant d'effectuer un virement entre Particuliers par l'utilisation du numéro de téléphone mobile.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Services d'alertes par SMS

● Mini-relevés	0,30 € FORFAIT
Nombre de SMS inclus	forfait 4 SMS par mois
● Alerte écopage (mensuelle)	0,30 €/SMS
● Alerte temps réel de gestion	2,80 €/MOIS
● Alerte achat à distance (mensuelle)	2,80 €/MOIS
● Alerte solde disponible (hebdomadaire)	0,30 €/SMS
● Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur	0,30 €/SMS
● Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	0,30 €/SMS
● Alerte souplesse du découvert	0,30 €/SMS



Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation carte

Carte de paiement et de retrait)))

CATÉGORIE DE CARTE

	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)		
- L'autre carte ▲●	20,00 €/AN	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique)		
- Maestro	32,50 €/AN	
- Mastercard eko	35,00 €/AN	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)		
- Mastercard	43,50 €/AN	43,50 €AN
- Mastercard Globe Trotter ❖	40,00 €/AN	
- Visa Classic	43,50 €/AN	43,50 €/AN
- Gold Mastercard	123,00 €/AN	123,00 €/AN
- Visa Premier	123,00 €/AN	123,00 €/AN
- World Elite Mastercard		259,00 €/AN
- Visa Infinite		259,00 €/AN



Bon à savoir !

Le logo))) vous indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact. Il est possible de désactiver cette fonctionnalité sur l'application Ma carte ou auprès de votre Conseiller.

Les cartes de paiement à débit différé et les cartes avec paiement par crédit renouvelable comportent la mention CREDIT. Les cartes de paiement à autorisation systématique et les cartes de paiement à débit immédiat comportent la mention DEBIT.

Carte avec paiement par crédit renouvelable

	Paiement comptant à Débit immédiat	Paiement comptant à Débit différé
Mastercard Cartwin ou Visa Cartwin ¹)))	43,50 €/AN	43,50 €/AN
Gold Mastercard Cartwin ou Visa Premier Cartwin ¹)))	123,00 €/AN	123,00 €/AN

Carte de crédit

Carte de crédit renouvelable Supplétis ²	27,80 €/AN
---	------------

Carte de retrait

Carte Libre Service Agence ³	GRATUIT
---	---------



Bon à savoir !



Pour toute souscription d'une seconde carte de paiement sur un même compte (sauf L'autre carte et Supplétis) réduction de 50% sur la cotisation de la carte la moins chère



Les jeunes entre 18 et 25 ans inclus bénéficient de 50 % de réduction sur la cotisation des autres cartes présentées page 9 (hors carte eko, sauf L'autre carte, Supplétis et Cartes Mozaïc).



BONUS GOLD

0,05 € à valoir sur la prochaine cotisation carte⁴ pour chaque paiement et retrait dans les distributeurs du Crédit Agricole.

¹ La « Cartwin » est une CARTE DE CRÉDIT, associée à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Elle porte la mention « CARTE DE CRÉDIT ». Les retraits sont toujours débités immédiatement sur le compte associé ou sur le compte de crédit renouvelable. Les paiements réalisés à crédit sont débités immédiatement sur le compte de crédit renouvelable. Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client :

- carte à débit immédiat : le compte associé est débité au fur et à mesure des paiements,
- carte à débit différé : les paiements sont cumulés et prélevés une fois par mois, à date régulière.

Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

² La carte Supplétis est une CARTE DE CREDIT, associée à un crédit renouvelable. Elle porte la mention « CARTE DE CREDIT ». Les opérations de paiement et retrait effectuées à crédit sont imputées directement sur le compte de crédit renouvelable à laquelle la carte est rattachée. Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

³ Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) de votre agence.

⁴ Dans la limite maximum du montant de la cotisation due, moins 1 euro à titre de participation financière minimum.

Paie ment par carte

Paie ment par carte en euro ¹ dans un pays de l'Es pace Economique Europe en (EEE)	GRATUIT
Autres paie ments par carte ²	0,35 €/OPÉRATION
+ Frais proportion nels au montant du paie ment	2,20 %

N.B : Le paie ment mobile sans contact en magasin bé néficie des mê mes tarifications que les paie ments par carte.

Retrait par carte

Retrait par carte en euro¹ dans un pays de l'Es pace Economique Europe en (EEE)

	du Cré dit Agricole	d'une autre banque
Retrait d'es pèces au distributeur automatique de bil lets		
L'autre carte ▲●	GRATUIT	1,00 €/RETRAIT DÈ S LE 1 ^{ER} RETRAIT
Maestro	GRATUIT	1,00 €/RETRAIT À PARTIR DU 2 ^{ÈME} RETRAIT/MOIS
Mastercard eko	GRATUIT	1,00 €/RETRAIT AU DELÀ DE 25 RETRAITS/AN
Mastercard Globe Trotter ❖	GRATUIT	GRATUIT
- Mastercard ou Visa Classic - Mastercard Cartwin - Visa Cartwin - Carte Supplé tis	GRATUIT	1,00 €/RETRAIT À PARTIR DU 4 ^{ÈME} RETRAIT/MOIS
- Gold Mastercard - Visa Premier - Gold Mastercard Cartwin - Visa Premier Cartwin - World Elite Mastercard - Visa Infinite	GRATUIT	GRATUIT

Autres retraits²

Frais fixes	3,50 €/RETRAIT
+ Frais proportion nels à l'opération	2,20 %

Autres services par carte

Envoi de la carte en recom mandé avec avis de réception (frais de poste inclus) à la demande du client	7,20 €
● Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	GRATUIT
● Commande de carte en urgence	16,70 €
● Réédition du code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS)	10,60 €

¹ Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

² Opérations de paie ment hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

Autres services par carte (suite)

Frais de refabrication de la carte en cas de détérioration	5,80 €
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	13,70 €
Modification des plafonds d'utilisation à la demande du titulaire de la carte, en agence	GRATUIT
Recherche de facturette	16,00 €
Frais d'opposition de la carte par le titulaire	GRATUIT
Capture en cas de refus de restitution carte après notification	53,70 €

Virements

Virement SEPA*

Opération libellée en euro à destination ou en provenance de la zone SEPA

Emission d'un virement SEPA ▲●

VIREMENT SEPA OCCASIONNEL	Internet	Agence
Frais par virement occasionnel		
• Vers un compte détenu au sein de la Caisse Régionale	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse Régionale	GRATUIT	4,20 €
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	4,20 €
VIREMENT SEPA PERMANENT	Internet	Agence
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT
Frais par virement permanent		
• Vers un compte détenu au Crédit Agricole	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	1,50 €
Modification d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT

Emission d'un virement Instantané SEPA

Via le service de banque à distance par Internet Crédit Agricole En Ligne - Site Internet www.ca-sudmed.fr	
Frais par virement occasionnel vers un compte hors Caisse régionale	1,00 €
Via Paylib entre amis - Application Ma Carte	
Frais par virement occasionnel	GRATUIT
Réception d'un virement SEPA ▲●	GRATUIT
Réception d'un virement Instantané SEPA	GRATUIT
SEPAmail Paiement de facture	GRATUIT

* Pays de la zone SEPA (cf. carte en p. 37) :

- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.
- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède.
- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.
- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.
- Principauté de Monaco, Saint Marin, Ile de Jersey, Ile de Guernesey, Ile de Man, le Vatican et Andorre.

Virement non SEPA

Opération libellée en devises ou en euro hors SEPA

Les opérations en devises supportent des commissions de change de 0,10%, avec un montant minimum de 4,50 €.

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA (en agence uniquement)

Emission d'un virement non SEPA occasionnel 4,20 €

Frais par virement non SEPA occasionnel
• Vers un compte d'une autre banque

Frais proportionnels
1,50 % avec un minimum de
24,00 € et un maximum de 61,00 €

Emission d'un virement non SEPA permanent 1,50 €

Frais de mise en place d'un virement non SEPA permanent GRATUIT

Frais par virement non SEPA permanent
• Vers un compte d'une autre banque

Frais proportionnels
1,50 % avec un minimum de
24,00 € et un maximum de 61,00 €

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Réception d'un virement non SEPA
Frais par virement

Frais proportionnels
2 % avec un minimum de 18,60 €
et un maximum de 33,40 €

Prélèvements / TIP SEPA

● Révocation et opposition de prélèvement SEPA	GRATUIT
● Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
● Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
● Information premier prélèvement	1,00 €
● Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA ▲●	GRATUIT

Chèques

● Paiement d'un chèque	GRATUIT
● Remise de chèque(s) sur le compte ▲●	GRATUIT
● Date de valeur chèque remis à l'encaissement à compter de son inscription sur le compte	J+1
● Chéquier remis en agence	GRATUIT
● Frais d'envoi de chéquier :	
• en recommandé AR [frais de poste inclus] à la demande du client	7,20 €
• en pli simple à la demande du client	GRATUIT
● Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	23,60 €
● Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	23,60 €
● Frais d'émission d'un chèque de banque ▲	14,00 €
● Chéquier avec talon de correspondance	5,70 €
● Frais de destruction de chéquier non remis	5,70 €
● Frais de gestion sur chèque retourné impayé	10,80 €



Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément

Cotisation à une offre groupée de services

Le Compte à Composer

Vos essentiels du quotidien

Les services inclus dans le Compte à Composer sont indiqués par le logo CAC ●

LE SOCLE	
Tenue de compte	2,10 €/MOIS*
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Action	
Frais d'envoi de chéquier (pour les renouvellements)	
Envoi carte à domicile (pour les renouvellements)	
Opérations courantes comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA	
Information premier prélèvement SEPA	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : <ul style="list-style-type: none"> • alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur • alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement 	
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)	
Dossier Familial (3 mois gratuits pour toute souscription d'un abonnement d'un an. Détails en p.34)	

*Ce prix n'inclut pas l'abonnement à l'offre Dossier Familial (p.34)

Vos univers de besoins

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT souscrit après le 01/01/2017

	Découvert	Prix
<ul style="list-style-type: none"> • Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital égal au montant du découvert maximum autorisé en cas de décès accidentel de l'assuré ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle : Assurance SécuriCOMPTE Découvert¹ • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte souplesse du découvert (mensuelle) • Ristourne des intérêts débiteurs² 	De 1 à 500 €	2,15 €/MOIS
	De 501 € à 1000 €	2,90 €/MOIS
	De 1001 € à 2000 €	3,80 €/MOIS
	2001 € et +	5,00 €/MOIS

¹ Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance » p.32

² Module souscrit avant le 01/01/2017 : Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5€, 10€, 15€, 20€, 25€) selon la tranche choisie. Module souscrit après le 01/01/2017 : Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5€, 10€, 15€, 20€) selon la tranche choisie.

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT souscrit jusqu'au 31/12/2016

	Découvert	Prix
<ul style="list-style-type: none"> • Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital égal au montant du découvert maximum autorisé en cas de décès accidentel de l'assuré ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle : Assurance SécuriCOMPTE Découvert¹ • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte souplesse du découvert (mensuelle) • Ristourne des intérêts débiteurs² 	De 1 à 300 €	1,30 €/MOIS
	De 301 € à 800 €	2,10 €/MOIS
	De 801 € à 1200 €	2,90 €/MOIS
	De 1201 € à 2000 €	3,75 €/MOIS
	2001 € et +	5,10 €/MOIS

MODULE BUDGET ASSURANCES

<p>Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital en cas de décès accidentel de l'assuré, de licenciement économique, d'Incapacité Temporaire Totale de Travail (ITTT) ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle :</p> <p>Assurance SécuriBUDGET¹</p> <p>SécuriBUDGET Premium¹</p> <p>(auto, habitation, santé, personne)</p>	<p>1,70 €/MOIS</p> <p>PREMIUM</p> <p>3,50 €/MOIS</p>
--	--

MODULE COMPTE SÉCURISÉ

<p>Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement :</p> <p>Assurance SécuriCOMPTE Plus¹</p> <p>SécuriCOMPTE Premium¹</p>	<p>2,70 €/MOIS</p> <p>PREMIUM</p> <p>4,30 €/MOIS</p>
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Retrait d'espèces de dépannage	
Réédition carte de paiement urgente	
Réédition code confidentiel	

MODULE ÉPARGNE PILOTÉE

<p>Mandat d'épargne³</p>	<p>2,10 €/MOIS</p> <p>PREMIUM</p> <p>2,90 €/MOIS</p>
<p>Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte mensuelle « écopage »</p>	
<p>Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit à indemnité en cas de décès accidentel de l'assuré, indemnité correspondant à un capital calculé en fonction du dernier montant mensuel de l'épargne programmée dans le cadre d'un mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie :</p> <p>Assurance SécuriEPARGNE¹</p> <p>SécuriEPARGNE Premium¹</p>	
<p>Relevé global épargne/crédit (annuel) (trimestriel) en Premium</p>	
<p>Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Invest Store Initial Action Bourse</p>	

MODULE SUIVI @SSURÉ

<p>Cotisation à une offre d'assurance indemnisant l'assuré en cas de livraison non conforme ou de non-livraison d'un bien garanti acheté à distance :</p> <p>Assurance SécuriWEB¹</p> <p>SécuriWEB Premium¹</p>	<p>3,10 €/MOIS</p> <p>PREMIUM</p> <p>3,90 €/MOIS</p>
<p>Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • alerte achat à distance (mensuelle) • mini relevés (1/semaine) • alerte temps réel de gestion 	

¹ Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance » p.32

² Module souscrit avant le 01/01/2017 : Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5€, 10€, 15€, 20€, 25€) selon la tranche choisie. Module souscrit après le 01/01/2017 : Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5€, 10€, 15€, 20€) selon la tranche choisie.

³ Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie.

Personnalisation de votre équipement

LES OPTIONS

Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital, assis sur les revenus mensuels de l'assuré, en cas de décès accidentel ou de licenciement économique de l'assuré : Assurance SécuriZEN¹ **1,90 €/MOIS**

Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'une indemnité en cas de décès accidentel de l'assuré et calculée en fonction du montant de l'épargne sur Livret(s) : Assurance SécuriLIVRETS¹ **1,90 €/MOIS**

Réduction tarifaire selon le montant total souscrit applicable au Compte à Composer :

Pour toute souscription du Compte à Composer (socle + modules), le client bénéficie d'une dégressivité tarifaire dont les modalités sont les suivantes :

Dégressivité Tarifaire

-5 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 4,00 € ET 4,99 €
-10 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 5,00 € ET 6,99 €
-15 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 7,00 € ET 8,99 €
-20 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	ÉGAL À 9,00 € ET PLUS

EN + : Les Options bénéficient automatiquement du niveau de dégressivité tarifaire atteint au titre de l'équipement socle + modules.

Avantages Tarifaires Supplémentaires

Pour les 18-25 ans inclus **-50 % DE RÉDUCTION SUPPLÉMENTAIRE**

¹ Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance » p.32

L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière :

Le Compte à Composer Module Budget Protégé¹

LE SOCLE

Tenue de compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en ligne Action

Envoi carte à domicile (pour les renouvellements)

Opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Information premier prélèvement SEPA

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)

MODULE BUDGET PROTÉGÉ

Ouverture et clôture de compte

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation carte : « L'autre carte »

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte solde disponible (1 fois/semaine)

Plafonnement spécifique des commissions d'intervention à 4 €/ opération et à 20 €/ mois

Plafonnement à 20 €/ mois et à 200 €/ an pour l'ensemble des frais suivants :

- Les commissions d'intervention
 - Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
 - Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
 - Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
 - Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
 - Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
 - Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
 - Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
 - Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.
- Ces plafonds mensuel et annuel incluent le plafond spécifique concernant les commissions d'intervention.

Pour les frais autres que les commissions d'intervention, une réduction de 50 % s'applique sur les conditions tarifaires en vigueur.

2 chèques de banque par mois

Fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB)

Un changement d'adresse (1 fois / an)

Versement d'espèces en agence

Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque

1,00 €/MOIS

¹ En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.

Offre Globe Trotter (offre réservée aux 18-30 ans inclus) ❖

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Crédit Agricole En Ligne Action

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- alerte solde débiteur et rejet d'opérations
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Moyens de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) « Mastercard Globe Trotter » (cotisation carte)

Renvoi du code confidentiel de la carte

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Frais d'opposition de la carte par le titulaire

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Opérations courantes illimitées comprenant les opérations virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Emission et réception de virements non SEPA (opérations libellées ou en euro ou en devises)

Chéquier

Retrait d'espèces

En euro à un distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Sud Méditerranée

En euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

En devises hors de la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Paiement par carte

En euro ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

2,00 €/MOIS

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Globe Trotter sera résiliée le jour du 31^{ème} anniversaire du titulaire ainsi que, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement MasterCard Globe Trotter. En cas de résiliation de l'offre Globetrotter, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

Offre eko

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Action

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- alerte si solde du compte inférieur à 20 €
- alerte essentielle - solde débiteur
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement
- alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeurs Crédit Agricole

E-relevé mensuel

Moyens de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique) « Mastercard eko » (cotisation carte)

Renvoi du code confidentiel de la carte

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Frais d'opposition de la carte par le titulaire

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Chéquier

Retrait d'espèces par carte

En euro à un distributeur automatique du Crédit Agricole

En euro dans la zone euro ET en euros ou en devises dans les autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 25 retraits / an

En devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits / an

2,00 €/MOIS



Bon à savoir !

L'offre eko n'inclut pas d'autorisation de découvert : le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. Les clients eko ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision. En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients eko se voient appliqués les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients eko est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : 22,00€ / chèque
- Montant du chèque supérieur à 50 € : 42,00€ / chèque

Offre eko (suite)

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre eko sera résiliée, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement MasterCard eko, de souscription d'une carte complémentaire et de souscription d'une autorisation de découvert ou d'un Compte à Composer associé au compte ouvert dans le cadre de l'offre eko. En cas de résiliation de l'offre eko, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

Offres qui ne sont plus commercialisées

Compte Service

Initial	3,45 €/MOIS
Sérénité	6,55 €/MOIS
Optimum	8,80 €/MOIS



Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

Commission d'intervention

(Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

- Plafond par opération 8,00 €
- Plafond mensuel 80,00 €

Montant plafonné en application de l'article L312-1-3 du Code monétaire et financier pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base ainsi que pour la clientèle en situation de fragilité financière ayant souscrit l'offre spécifique

- Plafond par opération 4,00 €
- Plafond mensuel 20,00 €

Opérations Particulières

Frais de retour de courrier (client inconnu à l'adresse) 19,10 €

Frais par saisie attribution ou conservatoire 110,00 €

Frais par saisie administrative à tiers détenteur 10% DU MONTANT DÛ AU TRÉSOR PUBLIC, DANS LA LIMITE D'UN PLAFOND DE 100 EUROS

Frais pour paiement d'un chèque émis en contravention avec une interdiction bancaire 37,00 €/CHÈQUE

Incidents de paiement

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé 14,50 €

En cas d'interdiction bancaire :

- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques 30,00 €

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision 14,50 €

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision¹

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € 30,00 €/CHÈQUE

- Montant du chèque supérieur à 50 € 50,00 €/CHÈQUE
(Frais non prélevés en cas de nouveau rejet du même chèque dans les 30 jours)

Frais par rejet de chèque pour un motif autre qu'un défaut de provision 10,80 €

¹ Les montants comprennent les frais de lettre d'information préalable et s'il y a lieu la commission d'intervention.

Incidents de paiement (suite)

Frais par ordre de paiement rejeté pour défaut de provision¹

- Si paiement < 20 €
- Si paiement ≥ 20 €

GRATUIT
20,00 €

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire

GRATUIT

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

GRATUIT

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision¹

- Si paiement < 20 €
- Si paiement ≥ 20 €

GRATUIT
20,00 €

Frais de rejet de prélèvement pour un motif autre qu'un défaut de provision (Frais intégrant s'il y a lieu la commission d'intervention et la notification)

20,00 €

Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision¹

- Si paiement < 20 €
- Si paiement ≥ 20 €

GRATUIT
20,00 €

Frais par virement rejeté pour un autre motif que défaut de provision (Frais intégrant la commission d'intervention et la notification)

20,00 €

Frais par virement occasionnel incomplet

7,60 €

Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision

- Si paiement < 20 €
- Si paiement ≥ 20 €

GRATUIT
20,00 €

Plafond de frais d'incidents applicable, aux clients identifiés comme éligibles à l'« Offre spécifique clients fragiles » au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier, pour les frais suivants :

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

25,00 €/MOIS

¹ Les montants comprennent, s'il y a lieu, la commission d'intervention.



Découverts et Crédits ¹

Pour les offres de découvert et de crédit destinées aux jeunes, reportez-vous à la rubrique « Les offres pour les jeunes ».

Découvert

Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé (dépassement)

Taux débiteur annuel	INDICE DE RÉFÉRENCE + MARGE
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÈGLEMENTAIRE

Autorisation de découvert remboursable dans un délai d'un mois

Taux débiteur annuel	NOUS CONSULTER
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÈGLEMENTAIRE
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	TAUX DE DÉCOUVERT NON CONVENU
Montant minimal d'intérêts débiteurs entraînant une perception	1,00 €/MOIS
Frais de dossier /de mise en place ou de renouvellement	GRATUIT
Assurance facultative en couverture du découvert SécuriCOMPTE Découvert ² (voir rubrique « Assurance de la Banque au Quotidien » en p.32)	FONCTION DU MONTANT DU DÉCOUVERT

¹ Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier.

² Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance » p.32

Crédits à la consommation

Crédit renouvelable

Crédit Renouvelable : Supplétis
Le taux débiteur annuel et le TAEG
(Taux annuel effectif global) sont indiqués sur l'offre de
contrat de crédit.

[NOUS CONSULTER](#)

Crédit à la consommation amortissable à taux fixe

Le taux débiteur annuel et le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) sont indiqués sur l'offre de contrat de prêt.

Prêt à la consommation Auto, Travaux, Personnel	NOUS CONSULTER
Eco-PTZ	NOUS CONSULTER
Eco-prêt « Habiter Mieux »	NOUS CONSULTER
Regroupements de crédits [Regroupement dans un seul prêt de différents crédits à la consommation]	NOUS CONSULTER
Prêt Rachat de crédit	NOUS CONSULTER
Frais de dossier ²	1 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ 50,00 € MINI ET 500,00 € MAXI
Lettre d'Information annuelle sur le capital restant dû	13,40 €
Nantissement de produits financiers Crédit Agricole	GRATUIT
Assurance Emprunteur ¹	NOUS CONSULTER

Crédits Immobiliers

Crédit Immobilier

Prêt à taux zéro	NOUS CONSULTER
Eco-PTZ	NOUS CONSULTER
Prêt à l'accession sociale (PAS)	NOUS CONSULTER
Prêt conventionné	NOUS CONSULTER
Prêt épargne Logement	NOUS CONSULTER
Facilimmo (prêt à taux fixe ou révisable, amortissable ou in fine)	NOUS CONSULTER
Crédit relais	NOUS CONSULTER
Frais de dossier ²	1% DU CAPITAL EMPRUNTÉ 500,00 € MINI / 2 500,00 € MAXI
<ul style="list-style-type: none">• Montant minimum/maximum• Sur le prêt PAS	500 € MAXIMUM
Assurance Emprunteur ¹ :	NOUS CONSULTER

¹ Le coût de l'assurance peut varier en fonction de votre situation personnelle. Renseignez-vous sur le coût applicable dans votre Caisse régionale.

² Non applicable pour certains prêts réglementés.

Autres opérations liées aux crédits

Frais d'étude (à valoir sur les frais de dossier)	250,00 €
Modification du compte à débiter	46,00 €
Modification de la date d'échéance	46,00 €
Modification de la périodicité	46,00 €
Modification de garantie	144,00 €
Attestations diverses liées au prêt	SIMPLE 18,00 € COMPLEXE 35,90 €
Lettre d'Information annuelle des cautions (par an, par caution et par prêt)	13,40 €
Réédition de tableau d'amortissement	18,00 €
Réaménagement de prêt	
• Frais de dossier de réaménagement	300,00 €
• Indemnité de réaménagement ¹	
Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises avant le 01/07/2016	18,00 €
Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises à compter du 01/07/2016	GRATUIT
Décompte de remboursement de crédit consommation	18,00 €
Mainlevée totale ou partielle de garantie (hypothèque)	50,10 €
Report d'échéance	220,00 €
Exercice d'options (pause mensualité, double mensualité et modulation d'échéance)	34,80 €
Exercice option temporaire court terme ou temporaire projet	220,00 €



Épargne et Placements financiers

Épargne bancaire

Transfert de compte vers une autre banque Livrets et assimilés	101,50 €
Mandat d'épargne ²	35,70 €/AN

¹ Une indemnité conventionnelle de réaménagement pourra, en sus, être demandée pour dédommager la Caisse Régionale du préjudice financier subi du fait de l'acceptation de la baisse du taux initial du crédit.

² Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie.

Placements financiers

Opérations diverses sur titres

Ouverture d'un compte-titre ou d'un PEA/PEA-PME	GRATUIT
Transfert de compte-titres	
• Par compte	111,50 €
Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique	27,00 €
Opposition sur titre	52,70 €
Ordre annulé, non exécuté	GRATUIT
Frais sur titre non coté	91,00 €
Mise en nominatif administré	GRATUIT
Gestion conseillée (pour 1 contrat)	65,00 €/TRIMESTRE

Ordres de bourse en France

AGENCE	
1,55 % du montant de l'ordre, minimum	21,40 €
Frais fixes à la ligne	1,60 €
SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR INTERNET	
INVEST STORE INITIAL	
• 0,70 % du montant de l'ordre, minimum	8,50 €
• Frais fixes à la ligne	GRATUIT
INVEST STORE INTÉGRAL	
• Ordre < ou = à 1 100 €	0,99 €
• Ordre > à 1 100 €	0,09 %
SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ (SRD)	
Frais proportionnels	0,024 %
Montant minimum	4,00 €
Commission sur OPCVM externe	0,83 %
Souscription et vente de SICAV et FCP Crédit Agricole	NOUS CONSULTER

Frais de marché en sus, variables selon le lieu d'exécution

Ordres de bourse sur bourses étrangères

Opération sur bourses étrangères	0,50 % 17,30 € MINIMUM
----------------------------------	---------------------------

Droits de garde

PAR AN		
Compte-Titre / PEA / PEA-PME Frais de tenue de compte		28,50 € €
	Valeurs CA	Valeurs hors CA
Commission proportionnelle au montant du portefeuille	0,06%	0,28%
Frais fixes par ligne	3,70 €€	3,70 € €
Montant minimum : 33,00 €	Montant maximum : 388,00 €	

Autres services

Expertise Patrimoniale	150,00 € €
------------------------	------------



Bon à savoir !

Comptes inactifs

Les frais et commissions qui peuvent être prélevés sur les comptes inactifs s'entendent de l'ensemble des frais et commissions perçus par l'établissement sur les opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes et les produits et services bancaires liés à ces comptes. Ces frais et commissions sont plafonnés annuellement par compte pour chacune des catégories de compte comme suit :

- les produits d'épargne suivants ne donnent lieu au prélèvement d'aucuns frais ni commission : Livret A, Compte sur livret d'épargne populaire, Plan d'épargne populaire, Livret jeune, Livret de Développement Durable et Solidaire, Plan et Compte d'épargne logement ;
- pour les comptes PEA, PEA-PME et les comptes sur lesquels sont inscrits des titres financiers, les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif ;
- pour les autres comptes mentionnés au I de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier : le montant total des frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peut être supérieur à 30 €



Offres pour les Jeunes

Ces offres sont destinées aux jeunes jusqu'à 25 ans. Les jeunes peuvent aussi avoir accès à toutes les autres offres dès lors qu'ils satisfont à leurs conditions.

Cotisation carte pour les 18 / 25 ans

Les jeunes entre 18 et 25 ans inclus bénéficient de 50% de réduction sur la cotisation des autres cartes présentées pages 9 et 10 (hors carte eko)

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) : Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde **19,00 €/AN**

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) : Mastercard Mozaïc **21,00 €/AN**

Cotisation carte pour les 12 / 17 ans

Carte Cirrus Mozaïc de retrait **13,00 €~~AN~~**

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) : Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde **19,00 €/AN**

Païement et retrait par carte

Païement par carte

Païement par carte en euro¹ dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) **GRATUIT**

Autres païements par carte² **GRATUIT**
+ Frais proportionnels au montant du païement
+ Frais de change éventuels

Retrait par carte

Retrait par carte en euro¹ dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets

	du Crédit Agricole	d'une autre banque
Carte Cirrus Mozaïc de retrait	GRATUIT	0,50 €/RETRAIT À PARTIR DU 4^{ÈME} RETRAIT/MOIS
Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde	GRATUIT	0,50 €/RETRAIT À PARTIR DU 4^{ÈME} RETRAIT/MOIS
Mastercard Mozaïc	GRATUIT	0,50 €/RETRAIT À PARTIR DU 4^{ÈME} RETRAIT/MOIS

Autres cartes => Cf. tableau p. 11

¹ Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

² Opérations de païement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

Autres retraits²

Frais fixes	GRATUIT
+ Frais proportionnels à l'opération	
Montant minimum des frais	GRATUIT
+ Frais de change éventuels	

Autre opération sur moyen de paiement

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur*	11,80 €
* Gratuit si détention d'un Compte Service Crédit Agricole Mozaïc	

Virements

Virement SEPA*

Opération libellée en euro à destination ou en provenance de la zone SEPA

Emission d'un virement SEPA ▲●

VIREMENT SEPA OCCASIONNEL	Internet	Agence
Frais par virement occasionnel		
• Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse Régionale	GRATUIT	2,10 €
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	2,10 €
VIREMENT SEPA PERMANENT	Internet	Agence
Frais par virement permanent		
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	0,75 €

Emission d'un virement Instantané SEPA

Via le service de banque à distance par Internet Crédit Agricole En Ligne - Site Internet www.ca-sudmed.fr

Frais par virement occasionnel vers un compte hors Caisse régionale	0,50 €
---	--------

Offres groupées de services

Cotisation à une offre groupée de services

Compte à Composer

Entre 18 et 25 ans	RÉDUCTION SUR LA COTISATION DE 50%
--------------------	------------------------------------

Incidents et irrégularités

Commission d'intervention (jusqu'à 25 ans)	4,00 €
--	--------

Réduction sur les plafonds de commission d'intervention prévus à la rubrique irrégularités et incidents p. 21

¹ Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

² Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

Crédits et Découverts

Autorisation de découvert	
• Montant	NOUS CONSULTER
• Taux débiteur préférentiels	NOUS CONSULTER
Prêt Permis à un euro par jour (jusqu'à 26 ans), Prêts étudiants (jusqu'à 30 ans)	NOUS CONSULTER
Good Loc	NOUS CONSULTER
Frais de dossier sur prêt	GRATUIT
Lettre d'information annuelle sur le capital restant dû	GRATUIT

Pour les autres opérations liées aux crédits, voir la rubrique « autres opérations liées aux crédits » p. 25

Épargne et placements financiers

Livret Tiwi (0-11 ans)	
• Ouverture	GRATUIT
• Taux brut en vigueur	NOUS CONSULTER
Livret Jeune (12-25 ans)	
• Ouverture	GRATUIT
• Taux brut en vigueur	NOUS CONSULTER
Droits de garde	50 % RÉDUCTION

Assurance

Assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans	NOUS CONSULTER
--	----------------



Opérations à l'étranger

Chèque

Encaissement d'un chèque sauf bonne fin	2% MINIMUM
Encaissement d'un chèque crédit après encaissement	2% MINIMUM

Autres opérations

Retraits d'espèces au distributeur automatique de billets : voir p. 11



Assurances et Prévoyance

Assurance pour vous et vos proches

L'assurance complémentaire santé [NOUS CONSULTER](#)

L'assurance des accidents de la vie [NOUS CONSULTER](#)

FONCTION DE LA COMPOSITION DE LA FAMILLE

L'assurance dépendance :
fonction du montant et de l'âge de l'assuré [NOUS CONSULTER](#)

L'assurance décès :
fonction du montant et de l'âge de l'assuré [NOUS CONSULTER](#)

L'assurance obsèques

- Contrat de financement : fonction du montant et de l'âge de l'assuré [NOUS CONSULTER](#)
- Contrat d'assistance [19,97 €/AN](#)

Assurance pour vos biens

L'assurance automobile [NOUS CONSULTER](#)

L'assurance multirisque habitation [NOUS CONSULTER](#)

L'assurance garantie locative [NOUS CONSULTER](#)

L'assurance deux roues [NOUS CONSULTER](#)

L'assurance tous mobiles [NOUS CONSULTER](#)

Assurance pour vous protéger au quotidien

La protection juridique [NOUS CONSULTER](#)

Assurance Emprunteur

Voir les rubriques « Crédits à la consommation » et « Crédits immobiliers » p. 24

Assurance de la Banque au Quotidien

	Standard	Premium
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE	24,00 €/AN/ COMPTE	50,40 €/AN/COMPTE
Cotisation à une offre d'assurance indemnisant l'assuré en cas de livraison non conforme ou de non-livraison d'un bien garanti acheté à distance : SécuriWEB	15,00 €/AN/ COMPTE	30,00 €/AN/COMPTE
Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital en cas de décès accidentel de l'assuré, de licenciement économique, d'Incapacité Temporaire Totale de Travail (ITTT) ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle : SécuriBUDGET	20,40 €/AN/ COMPTE	42,00 €/AN/COMPTE
Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit à indemnité en cas de décès accidentel de l'assuré, indemnité correspondant à un capital calculé en fonction du dernier montant mensuel de l'épargne programmée dans le cadre d'un mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie : SécuriEPARGNE	3,00 €/AN/COMPTE	22,56 €/AN/COMPTE
Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'une indemnité en cas de décès accidentel de l'assuré et calculée en fonction du montant de l'épargne sur Livret(s) : SécuriLIVRETS	22,80 €/AN/ASSURÉ	
Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital, assis sur les revenus mensuels de l'assuré, en cas de décès accidentel ou de licenciement économique de l'assuré : SécuriZEN	22,80 €/AN/ASSURÉ	

SécuriCOMPTE découvert souscrit jusqu'au 31/12/2016

TARIF

Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital égal au montant du découvert maximum autorisé en cas de décès accidentel de l'assuré ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle :
SécuriCOMPTE Découvert

	Tranches de découvert
16,20 €/AN/COMPTE	<= 300 €€
27,72 €/AN/COMPTE	de 301 € € 800 €
39,12 €/AN/COMPTE	de 801 € € 1200 €
50,76 €/AN/COMPTE	de 1201 € € 2000 € €
68,04 €/AN/COMPTE	> 2000 € Plafond d'indemnisation 3 000 €/SINISTRE/AN

SécuriCOMPTE découvert souscrit à partir du 01/01/2017

TARIF

Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital égal au montant du découvert maximum autorisé en cas de décès accidentel de l'assuré ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle :
SécuriCOMPTE Découvert

Tranches de découvert

24,00 €/AN/COMPTE	<= 500 €
33,60 €/AN/COMPTE	de 501 € à 1000 €
50,76 €/AN/COMPTE	de 1001 € à 2000 € €
68,04 €/AN/COMPTE	> 2000 € Plafond d'indemnisation 3 000 €/SINISTRE/AN

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE : mentions légales

Les contrats d'assurance et de prévoyance sont présentés par la Caisse régionale de Crédit agricole Sud Méditerranée en sa qualité d'intermédiaire en assurance enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 029 669.

Ces contrats sont principalement souscrits auprès de :

- PACIFICA SA au capital de 398 609 760 € entièrement libéré. Siège social : 8-10 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 352 358 865 RCS Paris. N° de TVA : FR 95 352 358 865 ;

- PREDICA SA au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 € Siège Social : 50/56 rue de la Procession - 75015 Paris. A compter du 01/05/2020, le siège est transféré au 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris ;

- CAMCA, Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Siège social : 53, rue La Boétie - 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053.

Ces entreprises sont régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA.

Les contrats d'assurance décès et d'assurance dépendance sont assurés par PREDICA.

Le contrat Financement Obsèques est un contrat d'assurance de groupe vie-entière à adhésion facultative souscrit par l'Andecam auprès de PREDICA. Les prestations d'assistance du contrat Assistance sont mises en œuvre par : AWP FRANCE SAS - 7, rue Dora Maar - 93400 Saint-Ouen. Société par Actions Simplifiées au capital de 7 584 076,86 € 490 381 753 RCS Bobigny. Siret : 490 381 753 00014. Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS (www.oriass.fr) sous le numéro 07 026 669 désignée sous la dénomination commerciale « Mondial Assistance ». Le contrat Assistance Obsèques est proposé par Previséo Obsèques - S.A. au capital de 500 000 € Siège social : 50 - 56, rue de la Procession 75015 Paris. 409 463 866 RCS Paris. Les garanties d'assurance sont assurées par : FRAGONARD ASSURANCES - 2, rue Fragonard - 75017 Paris. Société Anonyme au capital de 37 207 660 € 479 065 351 RCS Paris. Entreprise régie par le Code des assurances.

Les contrats d'assurance emprunteur des prêts immobiliers et prêts à la consommation sont assurés par PREDICA. Le contrat Garantie Perte d'emploi est assuré par PACIFICA. Il peut arriver que l'état de santé de l'emprunteur ne lui permette pas de bénéficier des conditions d'assurance standardisées. Le dispositif prévu par la Convention AERAS organise des solutions adaptées à ces cas.

Les contrats d'assurance SécuriCOMPTE, SécuriWEB, SécuriBUDGET, SécuriEPARGNE, SécuriLIVRETS, SécuriZEN et SécuriCOMPTE Découvert sont souscrits auprès de CAMCA.



Succession

Frais d'ouverture et de traitement de dossier de succession	41,00 € MINI/ 700,00 € MAXI
Frais de gestion annuels	30,00 €



Autres Services

Protection des particuliers

• la télésurveillance ¹	à partir de 29,90 €/MOIS NOUS CONSULTER
• la téléassistance à domicile ²	à partir de 26,00 €/MOIS NOUS CONSULTER
• la téléassistance mobile ²	à partir de 34,90 €/MOIS NOUS CONSULTER

Magazines³

Dossier Familial	47,60 €/AN
Santé magazine	31,60 €/AN
Détente Jardin	17,60 €/AN
Régal	23,90 €/AN
Maison Créative	19,90 €/AN
Détours en France	45,00 €/AN
Plus de Pep's	19,90 €/AN
Parents	25,90 €/AN



Bon à savoir !

Service clients Uni-Médias : pour toute question relative aux publications

 **N°Cristal** 09 69 32 34 40

APPEL NON SURTAXE

¹ Prestation de télésurveillance exécutée par NEXECUR PROTECTION (pour lequel le CA agit en qualité de mandataire), SAS au capital de 12 547 360 €Siège social : 13, rue de Belle Ile 72190 COULAINES, SIREN 799 869 342 RCS LE MANS - N° TVA FR 19 799869342 - Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2113-07-09-20140389180 « l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

² Les contrats de téléassistance sont proposés par NEXECUR Assistance, Groupe Crédit Agricole, Siège social : 13 rue de Belle Ile 72190 COULAINES - SAS au capital de 23 450 € SIREN 515 260 792 RCS LE MANS - N° TVA FR 88 515260792 - Code APE : 9609Z - DECLARATION SERVICE A LA PERSONNE N° 515260792 effectuée en décembre 2014.

³ Ces publications sont éditées par la SAS UNI-MEDIAS filiale de Presse du Groupe Crédit Agricole 22 rue Letellier 75015 PARIS. La résiliation est possible et gratuite à tout moment auprès d'Uni-Médias.

Glossaire des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement

(Article D.312-1-1 I.A. du code monétaire et financier)

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone...) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

Tenue de compte

L'établissement tient le compte du client.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Cartographie des zones européennes



- Pays de la zone Euro *
- Pays de l'Union Européenne (U.E.)
- Pays de l'Espace Économique Européen (EEE)
- Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

* Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Les Iles de Jersey, Guernesey et Man ont intégré la zone SEPA au 01/05/2016.

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.



Résoudre un litige

Une relation de qualité et de proximité est une des priorités du Crédit Agricole Sud Méditerranée. Aussi, afin de mieux répondre à vos préoccupations, vous disposez des interlocuteurs ci-après :

Recours internes

► **Votre Agence** : votre réclamation doit être formulée auprès de votre conseiller ou de votre Directeur d'Agence.

► **Le service Qualité et Réclamations Clients** : si la réponse apportée à votre réclamation n'est pas satisfaisante, vous pouvez vous adresser :

Par courrier à notre service Qualité et Réclamations Clients	Par Internet (formulaire de saisie)
30 rue P. Bretonneau BP 39923 66832 Perpignan Cedex 9	www.ca-sudmed.fr/ResoudreUnLitige.html

Nous nous engageons à prendre en charge sous 48h votre réclamation et à vous apporter une réponse dans les meilleurs délais*

* Dans un délai de 2 mois au plus tard.

Toutefois, lorsque la réclamation porte, conformément à la réglementation sur :

- les frais ou réductions pour l'usage d'un instrument de paiement ;

- le régime applicable aux instruments de paiement autres que le chèque ;

- les services de paiement ;

- les prestataires de services de paiement ;

le service répond au client, sur support papier ou autre support durable convenu avec le client dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation. Si exceptionnellement une réponse ne peut être apportée dans un délai de 15 jours pour des raisons échappant au contrôle de la Caisse régionale, celle-ci envoie une réponse d'attente motivant le délai complémentaire nécessaire et précisant la date ultime à laquelle le client recevra une réponse définitive. Cette réponse définitive doit, quoi qu'il arrive, lui être adressée dans les 35 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

Recours externes

► **La Médiation** : en dernier recours, si la réponse apportée par le service Qualité et Réclamations Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur :

M. Le Médiateur de la Consommation

Par courrier à l'adresse suivante :	Par Internet
M. Le Médiateur du CA Sud Méditerranée BP 90061 - 66755 Saint Cyprien Cedex	www.lemediateur-ca-sudmed.fr

La demande doit être adressée au Médiateur dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite auprès de la Caisse régionale. L'issue de la médiation prendra fin dans un délai de 90 jours à compter de la notification de la saisine sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe.

M. Le Médiateur de l'Assurance (litiges relatifs à un contrat d'assurance)

Par courrier à l'adresse suivante :	Par Internet
M. Le Médiateur de l'Assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 9	www.mediation-assurance.org

Condition : tous les recours internes doivent être préalablement épuisés. Vous ne pourrez vous adresser au médiateur de l'assurance qu'après avoir sollicité le Service Clients de l'assureur concerné (plus d'information sur <https://ca-assurances.com/contact-o>)

M. Le Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers (litiges relatifs à des placements financiers)

Par courrier à l'adresse suivante :	Par Internet
17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02	www.amf-france.org

Plateforme européenne des litiges : ec.europa.eu/consumers/odr/
(litiges relatifs à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne)

► **L'action civile** : Vous pouvez à tout moment intenter une action en justice en saisissant les juridictions compétentes.

Pour contacter votre agence

Pyrénées-Orientales

04 68 88 88 88

(numéro non surtaxé, prix d'un appel, accessible 6j/7)

Ariège

05 61 66 26 26

(numéro non surtaxé, prix d'un appel, accessible 6j/7)

SOS Cartes

09 69 39 92 91

(numéro non surtaxé, prix d'un appel, accessible 7j/7)

Ecoute clients (suggestions et réclamations)

0 974 750 968

(numéro non surtaxé, prix d'un appel, accessible de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi, à partir de 9h30 le jeudi)



SUD MÉDITERRANÉE



CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL SUD MÉDITERRANÉE

Edité par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée. Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social situé au 30 rue Pierre Bretonneau - BP 39 923 - 66 832 PERPIGNAN cedex 9 - 776 179 335 RCS Perpignan. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n°07 029 669. Imprimerie Merico - Bozouls - 03/2020 - Conforme aux exigences environnementales - Document à caractère publicitaire. Ne pas jeter sur la voie publique.